



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2021

Délibération n° 05

Date de convocation

10.03.2021

Date d'affichage

12.03.21

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 34

Objet : Candidature au Fonds d'Aménagement Communal (FAC)

L'an deux mil vingt et un, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. MEJIAS.

Absents représentés

Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par Mme MM. SALLES – M. B. ZAOUÏ par M. C. LUTTMANN – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI par Mme M. GOTIN – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX – M. P. PELLOUX par Mme A. MEJIAS.

Absent excusé

M. D. ROUSSAUX

Monsieur Dominique VIGNEULLE a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29

VU la délibération du Conseil Départemental de Seine-et-Marne en date du 14 juin 2019 relative à l'adoption du règlement d'un nouveau dispositif « Fonds d'Aménagement Communal » en faveur des communes de plus de 2000 habitants modifié le 24 septembre 2020

VU le règlement intérieur du FAC spécifiant que le contrat est d'une durée de 3 ans et que le montant de l'enveloppe financière globale allouée est forfaitaire et fonction de la strate démographique de la commune :

- 300 000€ pour les communes de 2 000 à 4 999 habitants

- 600 000€ pour les communes de 5 000 à 9 999 habitants

- 1 000 000€ pour les communes de 10 000 habitants et plus

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et Ressources Humaines

CONSIDERANT que la commune de Combs-la-Ville souhaite :

- mettre en œuvre son projet de développement communal,
- solliciter l'aide du Département au travers de sa politique contractuelle,
- se porter candidate à un Fonds d'Aménagement Communal - FAC

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la candidature de la commune à un Fonds d'Aménagement Communal,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 mars 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -